MANDAT DE PRE	LEVEMENT SEPA
Référence unique de mandat :	

Type de contrat:

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COMMUNE DE LORRIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et Caisse d'Epargne votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMMUNE DE LORRIS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 97 ZZZ 566199

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, prénom :	Nom : COMMUNE DE LORRIS	
Adresse:	Adresse: 27 GRANDE RUE	
Code postal :	Code postal : 45260	
Ville :	Ville : LORRIS	
Pays:	Pays:	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif	X	
Paiement ponctuel		
I distribute		
Signé à : LORRIS	Signature :	
Signe a . LOMMO	Signature .	
Le (JJ/MM/AAAA) :		
Le (JJ/MM/AAAA) .		
DECICNATION DI L'IEDO DEDITEUD DOUD LE COMPTE	NIGHEL LE DAIEMENT EST EFFECTUE (SUDJECTE DEL	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU		
DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :		
Nom du tiers débiteur :		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COMMUNE DE LORRIS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LORRIS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.